



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 5 février 2010

Contact presse: Mission communication
Florence Fabry – Tel: 04.34.46.64.20
florence.fabry@developpement-durable.gouv.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

La création de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Languedoc Roussillon (DREAL) pour porter en région l'ensemble des politiques du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer.

Créée en janvier 2010, la DREAL nouveau service régional unifié du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM) résulte de la fusion de la Direction Régionale de l'Équipement (DRE), de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) et de la Direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE). **Elle compte en Languedoc Roussillon 380 agents.**

Sous l'autorité du Préfet de région, la DREAL pilote et décline concrètement les politiques de ce ministère ainsi les engagements du Grenelle de l'environnement. C'est un service nouveau qui rassemble des compétences techniques diversifiées pour porter le développement durable au cœur d'un vaste ensemble de politiques qui concernent le territoire régional.

Ses missions :

- la protection de la **biodiversité**, des **sites et des paysages**
- la gestion quantitative et qualitative de l'**eau**
- la protection et la gestion du **littoral**
- la prévention des pollutions et des risques technologiques et miniers
- le contrôle de la sécurité des installations industrielles
- la prévention des **risques naturels**
- la santé et l'environnement
- la prévention et l'adaptation aux changements climatiques
- la demande en énergie et le développement des énergies renouvelables et des éco-technologies

- le contrôle de la sécurité des ouvrages hydroélectriques
- la délivrance des certificats d'économie d'énergie
- le **développement des infrastructures de transports** et de l'intermodalité
- le contrôle des transports terrestres
- la sécurité routière
- l'aménagement durable des territoires
- le développement de l'offre de logement, en particulier social
- l'évaluation environnementale des projets et des programmes,

La DREAL de Languedoc Roussillon comprend 3 unités territoriales (Hérault, Gard-Lozère et Aude-PO).

Directrice : Mauricette Steinfeldier

Directeurs adjoints : Daniel Fauvre et Francis Charpentier

Comment joindre la DREAL:

Adresse du siège:

520 allée Henri II de Montmorency – CS69007 – 34064 Montpellier CEDEX

Téléphone: 04.34.46.64.00

Fax: 04.67.15.68.00

Site internet: www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr

Pour joindre votre correspondant par mail: prenom.nom@developpement-durable.gouv.fr

Adresse des unités territoriales:

Hérault

520 allée Henri II de Montmorency – CS69007 – 34064 Montpellier CEDEX

Téléphone: 04.34.46.63.51

Gard-Lozère:

à Nîmes: 362 rue Georges Besse – tél: 04.66.36.97.55

à Mende: 1 rue des Cités – tél: 04.66.65.20.39

Aude-PO:

à Carcassonne: Chemin de Marquens - tél: 04.68.10.23.40

à Perpignan: immeuble Kennedy -7 rue Mariotte -tél: 04.68.08.15.00

Pour en savoir plus sur la DREAL

consultez le site internet: www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr



Présent
pour
l'avenir

www.departement.developpement-durable.gouv.fr